



Édition 2023



RAPPORT D'ÉTUDE

# Caractérisation du maraîchage breton

[bretagne.chambres-agriculture.fr](http://bretagne.chambres-agriculture.fr)



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
BRETAGNE

## SOMMAIRE

<b>Première partie</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
I-	Introduction : Objectifs et cahier des charges de l'étude de caractérisation du maraîchage breton	3
II-	Cahier des charges	4
<b>Deuxième partie</b>	<b>Installation : dynamiques et enjeux</b>	<b>5</b>
I-	Evaluation du poids de l'activité de maraîchage en Bretagne	5
II-	Installations aidées en Bretagne	8
III-	L'engouement pour le maraîchage perçu au travers des données du point accueil installation	9
IV-	Pérennité des projets	10
V-	Les enjeux	11
<b>Troisième partie</b>	<b>Typologie</b>	<b>13</b>
I-	Enquêtes qualitatives : méthodologie	13
II-	Résultats de l'enquête qualitative auprès des maraîchers	14
III-	Résultats de l'enquête qualitative auprès des acteurs de l'aval de la filière	16
<b>Quatrième partie</b>	<b>Conclusion de l'étude</b>	<b>22</b>
I-	Typologie retenue et caractérisation	22
II-	Structuration de l'amont	22
III-	Critique et proposition de poursuite de la typologie	22

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 :	Répartition des types d'exploitations par département	6
Figure 2 :	Surfaces occupées par types de production	6
Figure 3 :	Evolution des installations aidées en Bretagne depuis 2001	8
Figure 4 :	Caractérisation de l'installation aidée en maraîchage en Bretagne avec proportion en vente directe (VD), part des femmes et agriculture biologique de 2001 à 2022	9
Figure 5 :	Demandes de renseignements adressées au point accueil installation de la CRAB en 2022 pour chaque filière	10
Figure 6 :	Revenu Disponible Agricole (RDA) après quatre ans d'installation pour la production principale sur un échantillon de 772 agriculteurs et agricultrices installés entre 2015 et 2017	11
Figure 7 :	Répartition par département des répondants à l'enquête	13
Figure 8 :	Réponses à la question « à combien estimez-vous la valeur de l'ensemble de votre matériel mécanique (tracteur, motobineuse, pulvérisateur...) en euros ? »	15
Figure 9 :	Réponses à la question	15
Figure 10 :	Part du soutien apporté aux projets de maraîchage par année – Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	21
Figure 11 :	Maraîchers ayant reçus un soutien à l'investissement sur dix, en distinguant JA / non JA - Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	21

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Surfaces moyennes	7
Tableau 2 :	Nombre d'ETP par exploitations	7

**Abstract :**

Le maraîchage bénéficie d'un fort engouement en Bretagne ces dernières années. Sous abris, en plein champ, bio ou conventionnel, en circuit court ou long, plus ou moins diversifié et s'étalant sur des surfaces plus ou moins importantes, le maraîchage revêt plusieurs facettes.

Dans le langage courant, le terme de maraîchage désigne la production de légumes, quels que soient les types d'exploitations productrices ou les modes de commercialisation utilisés. En Bretagne néanmoins, les acteurs retiennent une définition plus stricte du maraîchage qui n'intègre pas, par exemple, la production d'exploitations sous serres hors sol, ou celle de légumes adossés à une coopérative de la côte nord bretonne. Ainsi, le maraîcher – tel qu'il est décrit empiriquement en Bretagne – est un producteur désireux de pratiquer une agriculture orientée vers les circuits courts, souvent en agriculture bio, privilégiant les petites surfaces ou des faibles niveaux de surface par actif, développant une gamme variée de légumes avec plusieurs productions différentes par an sur une même parcelle, en pleine terre ou éventuellement avec des abris non chauffés, le tout représentant souvent un faible niveau de capital détenu par unité de main d'œuvre. Face à la forte dynamique d'installations sur des exploitations correspondant à cette large définition, il apparaît aujourd'hui important de mieux en distinguer les caractéristiques et éventuels besoins spécifiques d'accompagnement.

Cette étude a été réalisée en deux temps. Le premier, avec le soutien de la Draaf Bretagne, a visé à extraire les profils de maraîchers de la population d'agriculteurs « produisant des légumes » recensés dans le Recensement agricole 2020 grâce à un certain nombre de critères spécifiques. Ces données ont été complétées avec celles issues du dispositif d'accompagnement à l'installation des Chambres d'agriculture de Bretagne, afin de permettre de mieux définir les dynamiques à l'œuvre. Le second, plus qualitatif, a eu pour objectif de caractériser les maraîchers en interrogeant un échantillon sur leurs pratiques, leurs revenus, leur vision du métier et leurs attentes. Ce second temps a été complété par une deuxième enquête orientée vers les acteurs caractéristiques de l'aval du maraîchage, afin de mieux comprendre sa structuration et de poser les premières bases d'une réflexion autour de l'organisation à souhaiter, en Bretagne, pour ce type de production.

Il en est ressorti qu'environ 900 producteurs correspondaient à ce profil en Bretagne et que la dynamique d'installation s'était intensifiée ces dernières années. Les enquêtes ont permis d'affiner les profils et de dégager une typologie de ces maraîchers, posant les bases pour de futures investigations visant à davantage encore affiner cette typologie.

# PREMIERE PARTIE INTRODUCTION

---

## I- Introduction : Objectifs et cahier des charges de l'étude de caractérisation du maraîchage breton

### I-1 Contexte

« En 2021, la Bretagne est la troisième région française dans le secteur légumier. La production de légumes occupe 13 500 actifs à temps plein. Le recensement agricole de 2020 dénombre un total de 3 700 exploitations bretonnes ayant produit des légumes au cours de la campagne 2019-2020, sur une superficie de 42 100 ha. Parmi ces exploitations, 960 exploitations en bio ou conversion cultivent des légumes sur 7 300 ha. »<sup>1</sup>

La Bretagne, souvent considérée comme une terre d'élevage essentiellement, peut en réalité se prévaloir d'une longue tradition légumière. Troisième région française productrice de légumes, elle est la première en surface concernant les légumes bio.

Par son climat et son foncier accessible, couplés à des aspirations de retour à la terre au sein d'une partie de la population française, la Bretagne a donc attiré ces dernières années de nouveaux profils. Ceux-ci, désireux de pratiquer une agriculture orientée vers les circuits courts, le bio, privilégiant les petites surfaces et un investissement progressif et léger, se sont inscrits en rupture avec les systèmes des « légumiers » (producteurs de légumes sur des surfaces importantes, en rotation avec des grande cultures, essentiellement implantés sur la « ceinture dorée », de Paimpol à Brest) et des serristes, principaux contributeurs aux volumes de légumes produits dans la région.

Ce projet d'étude est parti du constat que la population des maraîchers bretons était difficile à caractériser, du fait de sa diversité, et donc à accompagner efficacement par les services des Chambres d'agriculture de Bretagne. Il a été envisagé, en utilisant plusieurs sources et outils disponibles, de collecter un maximum de données non seulement technico-économiques mais également sociologiques, afin de permettre d'aboutir à une typologie des profils des maraîchers.

Constatant également l'engouement grandissant pour les installations en maraîchage ces quinze dernières années (11 % des installations aidées en 2022 contre 5 % en 2005), de même que l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC et la création d'une nouvelle catégorie d'aide couplée à destination des petites fermes en maraîchage, il est apparu d'autant plus important de mener ce travail de caractérisation.

Par ailleurs, peu organisée, caractérisée par des producteurs le plus souvent indépendants et atomisés sur le territoire, ne disposant pas de relais forts pour défendre ses intérêts, la production maraîchère n'en a pas moins des enjeux qu'il convient d'identifier. Les résultats de diverses enquêtes seront mobilisés pour mettre en lumière certains de ces enjeux, comme celui de construction et d'organisation de filière. Aujourd'hui, si le terme de « filière » est impropre pour qualifier la production du maraîchage, de la ferme à l'assiette, compte tenu de l'absence de circuits longs et de structuration bien définie, il sera néanmoins retenu par commodité pour évoquer l'ensemble des acteurs (légumeries, magasins de producteurs...) qui gravitent autour des exploitations maraîchères et dont quelques-uns ont été enquêtés dans le cadre de cette étude.

---

<sup>1</sup> Essentiel n°15 décembre 2022 - Filière légumes – DRAAF Bretagne, publié le 9/01/2023

## II- Cahier des charges

Une concertation inter-service assurant une approche pluridisciplinaire a été effectuée. Ont donc été sollicités l'équipe légumes, les services installation-transmission, territoire, marketing et économie-emploi.

Ces réunions ont notamment permis de valider la définition suivante décrivant le maraîchage : « production de légumes diversifiée et intensive, comportant plusieurs variétés sur une même parcelle, en plein champ ou sous abri froid, sans rotation avec des grandes cultures ».

### **b) Ecriture du cahier des charges :**

Au terme des concertations il a été décidé de :

- Phase 1 : Réaliser une évaluation du poids de l'activité de maraîchage en Bretagne :
  - o Réaliser un panorama du maraîchage en Bretagne
  - o Identifier les dynamiques du maraîchage en Bretagne
- Phase 2 : Caractériser les profils :
  - o Etablir une liste de maraîchers à partir de l'annuaire interne de la Chambre d'agriculture et d'apports externes (Savourez la Bretagne...)
  - o Mettre en place un questionnaire d'enquête
  - o Tester la méthode sur un département à l'aide d'un groupe d'étudiants
  - o Etendre ensuite la collecte réalisée sur le département d'Ille-et-Vilaine aux trois autres départements bretons
  - o Confronter les résultats aux données installation et issues du recensement agricole de 2020
- Phase 3 : Identifier des pistes d'amélioration de la structuration du maraîchage en Bretagne
  - o Réaliser et analyser des enquêtes auprès des acteurs de la « filière » du maraîchage en Bretagne (AMAP, magasins de producteurs, associations, légumeries...)
  - o Identifier des initiatives pertinentes dans d'autres régions
  - o Recueillir les avis des GT éco-emploi et légumes

## **DEUXIÈME PARTIE    INSTALLATION : DYNAMIQUES ET ENJEUX**

---

### **I-    Evaluation du poids de l'activité de maraîchage en Bretagne**

#### **I-1    Résultats globaux : présentation des chiffres issus du Recensement agricole de 2020**

D'après les données extraites du Recensement agricole (RA 2020), la Bretagne ne comptait pas moins de 4 148 exploitations en cultures spécialisées comptant au moins un atelier de production de légumes, soit 15,7 % des exploitations totales bretonnes en 2020.

Ce type d'exploitations, dont une surreprésentation est constatée dans le Finistère (41,5 % des exploitations bretonnes) suivi du Morbihan (24,3 %) peuvent compter plusieurs ateliers : légumes de plein champ pour le frais, légumes pour la transformation, maraîchers, serres chauffées, serres non chauffées, fleurs et plantes ornementales, pépinières d'ornement, pommes de terre de conservation, plants de pomme de terre.

**Pour les besoins de l'étude, qui se concentre sur le maraîchage, 944 exploitations ont été retenues, utilisant les itinéraires de production suivants :**

- Maraîchage ET Plein champ frais ET serres non chauffées
- Maraîchage ET Plein champ frais
- Maraîchage ET serres non chauffées
- Plein champ (PC) frais et serres non chauffées
- Uniquement maraîchage
- Uniquement plein champ destiné au frais
- Uniquement serres non chauffées

A ce stade, et malgré un premier tri excluant les serres chauffées et les parcelles de légumes en rotation avec des grandes cultures, la question de qui peut être considéré comme un maraîcher se pose toujours. La famille des exploitations « Plein Champ destiné au frais » peut en effet comporter des individus plus proches du profil « légumier ». Ceux-ci ont pour caractéristiques de travailler une gamme de légumes plus restreinte, d'introduire des grandes cultures dans leur rotation, et de commercialiser la très grande majorité de leur production via leur coopérative ou des grossistes, souvent à destination d'un circuit long et / ou à l'export vers d'autres régions ou pays. Une proposition concernant un tri à effectuer parmi cet échantillon des 944 individus recensés est exprimée dans le chapitre IV « proposition de poursuite de l'étude ».

### I-3 Analyse de l'échantillon des 944 exploitations maraichères

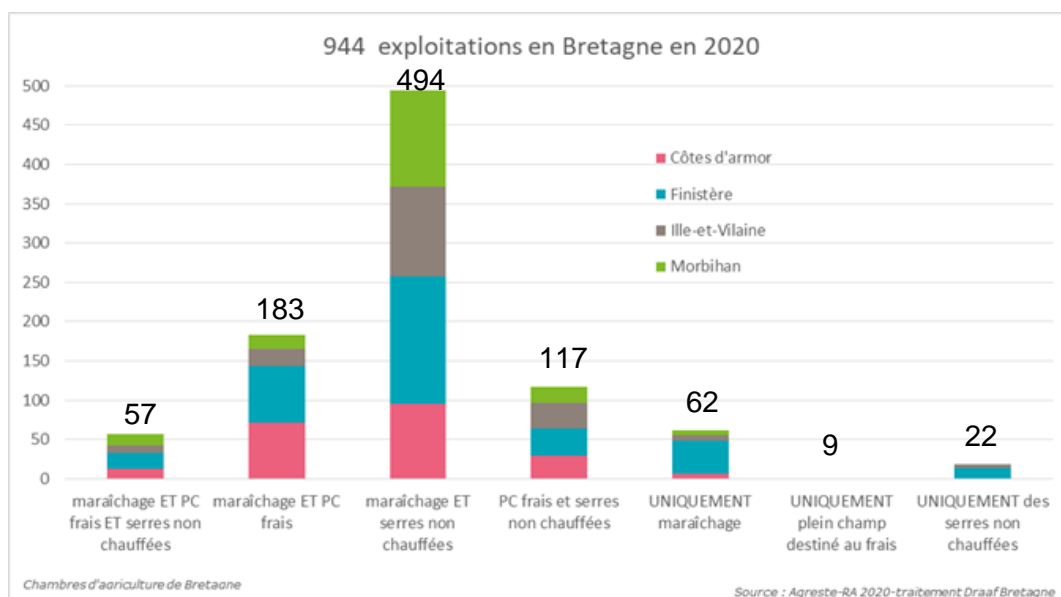


Figure 1 : Répartition des types d'exploitations par département

Le Finistère compte 36,5 % des exploitations. Elles y sont les plus nombreuses pour toutes les catégories étudiées, avec les 2/3 des maraîchers et 64 % des serres non chauffées.

Selon le RA 2020, la production de légumes occupe 42 949 ha en Bretagne au total, soit 2,6 % de la SAU bretonne.

**Les exploitations légumières des catégories retenues, soit les 944 exploitations, totalisent 22 527 ha dont 8 694 ha sont occupés par du maraîchage diversifié (51 %), du légume de plein champ à destination du marché du frais et des serres non chauffées :**

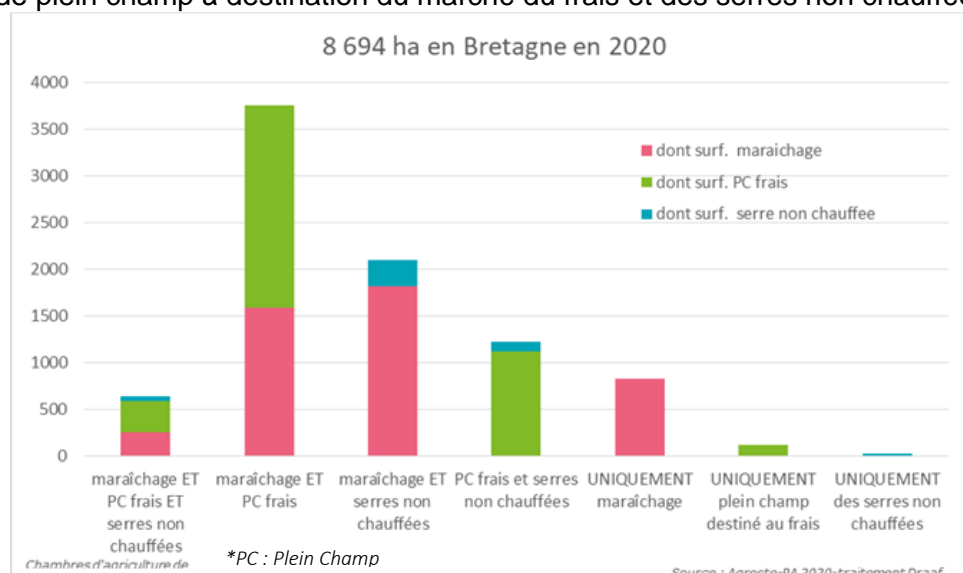


Figure 2 : Surfaces occupées par types de production

Avec 39,9 % des surfaces bretonnes, **le Finistère est le département qui dispose des surfaces en légumes les plus importantes**, suivi du département des Côtes d'Armor (34,2 %) puis de l'Ille-et-Vilaine (16,1 %).

	Nombre d'exploitation	SAU totale/ exploitation	Maraîchage+PC frais+serres non chauffées/exploitation	surf Maraîchage/ exploitation	surf PC frais/ exploitation	surf serres non chauffées/ exploitation
<b>maraîchage ET PC frais ET serres non chauffées</b>	57	30.6	11.3	4.4	5.8	1.0
<b>maraîchage ET PC frais</b>	183	47.9	20.5	8.7	11.9	
<b>maraîchage ET serres non chauffées</b>	494	14.3	4.3	3.7		0.6
<b>PC frais et serres non chauffées</b>	117	34.1	10.4		9.6	0.8
<b>UNIQUEMENT maraîchage</b>	62	13.3	13.3	13.3	0.0	0.0
<b>UNIQUEMENT plein champ destiné au frais</b>	9	13.7	13.7		13.7	
<b>UNIQUEMENT des serres non chauffées</b>	22	1.0	1.0			1.0
<b>Total</b>	944	23.9	9.2	5.6	10.6	0.7

Source : Agreste-RA 2020-traitement Draaf Bretagne

**Surf : Surface en hectare  
PC : plein champ  
Tableau 1 : Surfaces moyennes**

La surface moyenne de ces 944 exploitations s'établit à 23,9 ha. **En ne prenant en compte que les surfaces en maraîchage, légumes de plein champ pour le frais et serres non chauffées, cette surface moyenne passe à 9,2 ha /exploitation.**

Les surfaces moyennes pour les exploitations essentiellement en maraîchage et celles essentiellement en plein champ pour le frais sont comparables (respectivement 13,3 ha et 13,7 ha). La surface moyenne en serres non chauffées est nettement moindre avec 1,0 ha.

En ce qui concerne les emplois générés, ils sont en moyenne de 3,9 ETP (équivalents temps plein) par exploitation comme l'indique le tableau suivant :

	ETP total/exploi	ETP CE/ exploitation	ETP MO permanente/e xploitation	ETP MO occasionnelle/ exploitation
<b>maraîchage ET PC frais ET serres non chauffées</b>	3,3	1,0	1,5	0,9
<b>maraîchage ET PC frais</b>	5,0	1,5	1,8	1,8
<b>maraîchage ET serres non chauffées</b>	3,6	1,3	1,6	0,8
<b>PC frais et serres non chauffées</b>	4,6	1,4	1,9	1,3
<b>UNIQUEMENT maraîchage</b>	3,1	1,2	1,3	0,6
<b>UNIQUEMENT plein champ destiné au frais</b>	1,7	1,1	0,3	0,2
<b>UNIQUEMENT des serres non chauffées</b>	3,2	1,1	1,0	1,0
<b>Total</b>	3,9	1,3	1,6	1,0

Source : Agreste-RA 2020-traitement Draaf Bretagne

**Tableau 2 : nombre d'ETP par exploitations**



Dans le détail, 33 % des travailleurs sont des chefs d'exploitation, 40 % constituent la main d'œuvre permanente et 27 % sont une main d'œuvre occasionnelle.

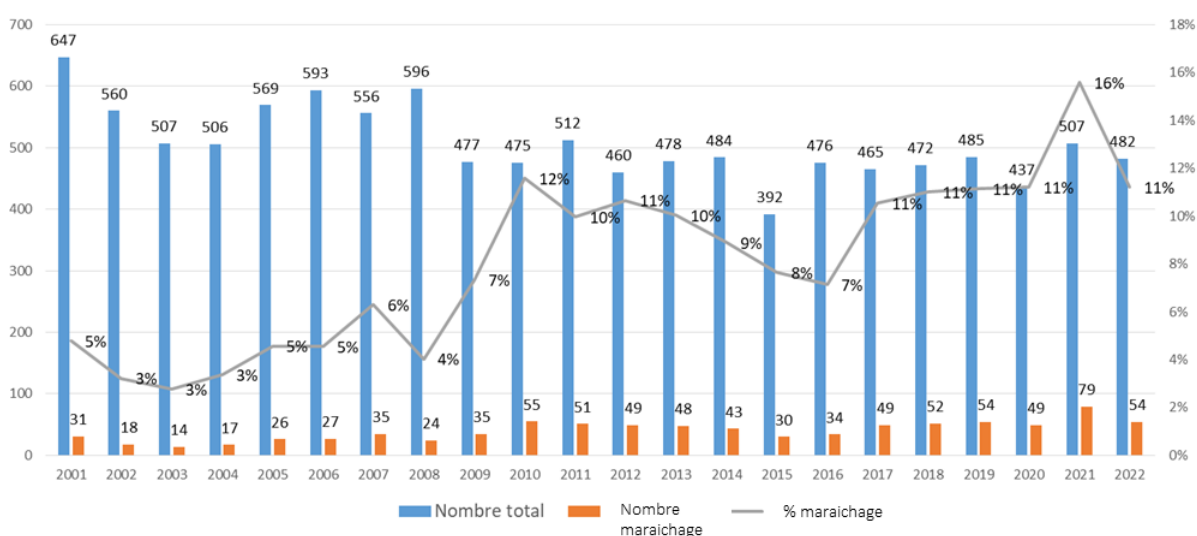
Les ETP salariés permanents sont les effectifs plus importants dans la plupart des catégories d'exploitations légumières sauf en exploitations plein champ pour le frais et en serres non chauffées où ce sont les chefs d'exploitation qui dominent. C'est dans les exploitations de plein champ destiné au frais que les salariés occasionnels ont le poids le plus faible.

**Conclusion intermédiaire :**

Le maraîchage est défini de la manière suivante : « **production de légumes diversifiée et intensive, comportant plusieurs variétés sur une même parcelle, en plein champ ou sous abri froid, sans rotation avec des grandes cultures** ».

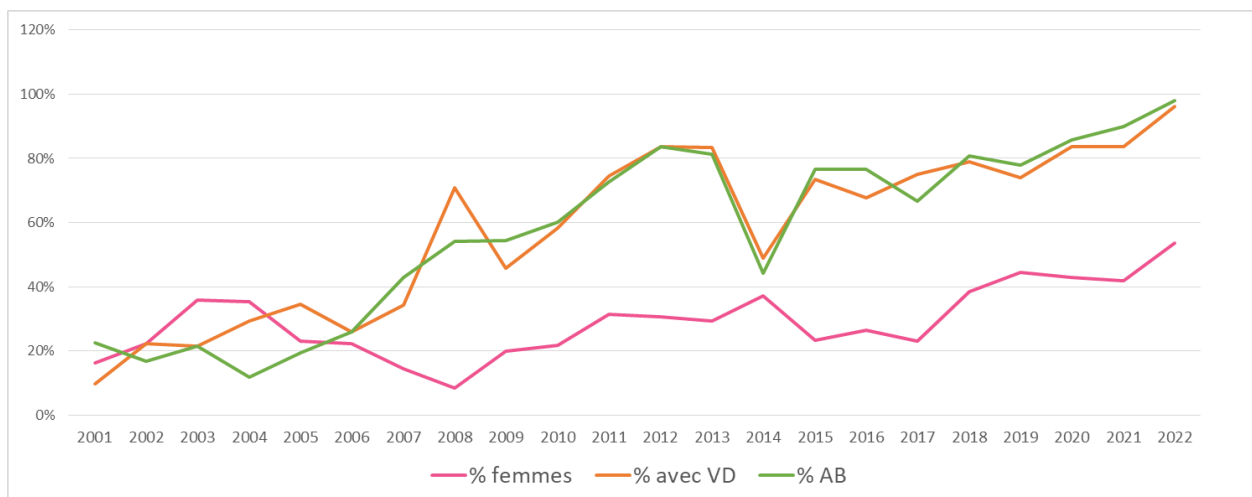
Les chiffres du RA 2020 ont été retravaillés en tenant compte au maximum de ces critères, ce qui a permis d'aboutir sur **un échantillon de 944 exploitations**. Pour autant, **ce chiffre reste à affiner**, notamment pour exclure les profils de légumiers toujours présents dans l'échantillon. Il est donc préconisé d'affiner ces résultats dans l'éventualité d'une poursuite de l'étude, afin d'éviter les biais causés par des exploitations trop peu représentatives.

**II- Installations aidées en Bretagne**



**Figure 3 : Evolution des installations aidées en Bretagne depuis 2001**

Ces chiffres témoignent de la **progression de la part d'installations en maraîchage** par rapport à l'ensemble des installations aidées en Bretagne (le lait étant la filière la plus dynamique du point de vue des installations). En moyenne, nous comptons 50 installations par an en maraîchage soit 11 % des installations totales, dont une très large majorité en bio comme le démontre le graphique suivant :



**Figure 4 : Caractérisation de l'installation aidée en maraîchage en Bretagne avec proportion en vente directe (VD), part des femmes et agriculture biologique de 2001 à 2022**

**En 2022, 98 % des projets d'installation en maraîchage étaient en agriculture biologique,** contre 40 % toutes filières confondues. Un record donc pour cette production qui est également en tête de la vente directe, largement privilégiée : 96 % des maraîchers installés en 2022 comptaient la pratiquer, contre 27 % toutes productions confondues.

Le maraîchage attire également plus de femmes : elles étaient 54 % en 2022 à endosser le rôle de cheffe d'exploitation, contre 30 % toutes productions.

Autre caractéristique, et non des moindres : le maraîchage se distingue par la proportion d'installés hors cadre familial, c'est-à-dire n'ayant pas de parents ou grands-parents agriculteurs à qui reprendre l'exploitation. Ils étaient 83 % en 2022, contre 47 % toutes productions confondues.

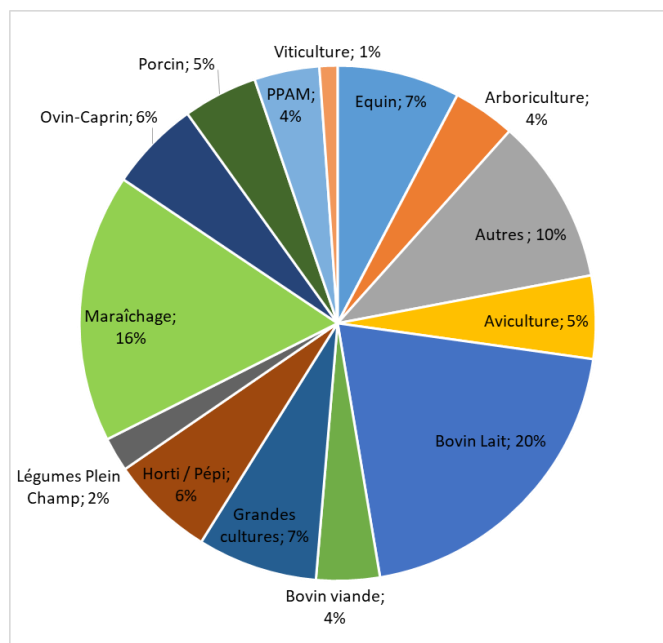
**Globalement, les porteurs de projets s'orientent largement vers la production de légumes diversifiés, sur de petites surfaces.** La typologie des 54 installations de 2022 est la suivante :

- 1,2 ha en moyenne
- 1,7 ETP
- 40 % Individuels – 50 % GAEC
- 96 % avec vente directe
- 98 % en AB
- 133 000 € de coût d'installation

Leur profil correspond majoritairement à des trentenaires, ayant suivi une formation BPREA pour 50 % d'entre eux. 23 % sont issus de BTS A et 15 % d'école d'ingénieur en agriculture.

### **III- L'engouement pour le maraîchage perçu au travers des données du point accueil installation**

En 2022, le point accueil installation a recensé 2 143 demandes de renseignements relatifs à l'installation. Si la totalité des demandeurs ne devient pas un porteur de projet, cela permet de témoigner de l'intérêt porté à une production en particulier.



**Figure 5 : Demandes de renseignements adressées au point accueil installation de la CRAB en 2022 pour chaque filière**

**En 2022, 16 % des demandes de renseignements ont concerné le maraîchage, juste derrière l'élevage laitier (20 %).** A noter qu'en 2019 le maraîchage n'avait concerné que 11 % des demandes de renseignements, et seulement 9 % en 2020 et 2021. Il s'agira donc de surveiller si cet engouement se vérifie dans les prochaines années et se traduit par une poursuite de l'augmentation des installations.

#### **IV- Pérennité des projets**

Comme constaté précédemment, le maraîchage attire de plus en plus de jeunes installés ou qui envisagent de commencer un parcours d'installation. Se pose cependant la question de la pérennité de ces projets au travers de trois composantes principales :

- Les aspects financiers : l'agriculteur ou l'agricultrice doit pouvoir se prélever un revenu qui couvre ses besoins privés.
- La pénibilité : qu'elle soit morale et /ou physique, sa gestion est un facteur clé pour assurer une exploitation pérenne.
- L'aspect social : s'assurer de bonnes relations avec ses associés et/ou employés et dans son territoire.

La pérennité est par ailleurs définie comme suit :

La capacité qu'a une exploitation à perdurer dans le temps tout en assurant à son exploitant une situation économique, morale et physique acceptable

Les Chambres d'agriculture de Bretagne ont pour rôle de contrôler régulièrement ces aspects au travers de suivis directs ou de questionnaires envoyés aux agriculteurs ayant réalisé un parcours d'installation les années précédentes. Ces études ont pour objectif d'évaluer le taux de maintien de ces exploitations à cinq ans et d'obtenir des informations plus qualitatives sur les agriculteurs (perception de la rémunération, moral, pénibilité...).

Une enquête de ce type a été réalisée en 2021 et finalisée en 2022 sur les agriculteurs installés entre 2009 et 2014. Sur 4 394 personnes s'étant installées dans cette période toutes filières confondues, la quasi-totalité a passé le cap de maintien à cinq ans, soit 96 %. Parmi les raisons de ces arrêts (80 au total), sont majoritairement citées les causes financières suivies des difficultés d'entente entre membres d'un couple ou d'un GAEC.

**Le maraîchage représente à lui seul 15 % des arrêts**, alors que cette production n'avait concerné, sur la période 2009-2014, que 9 % des projets.

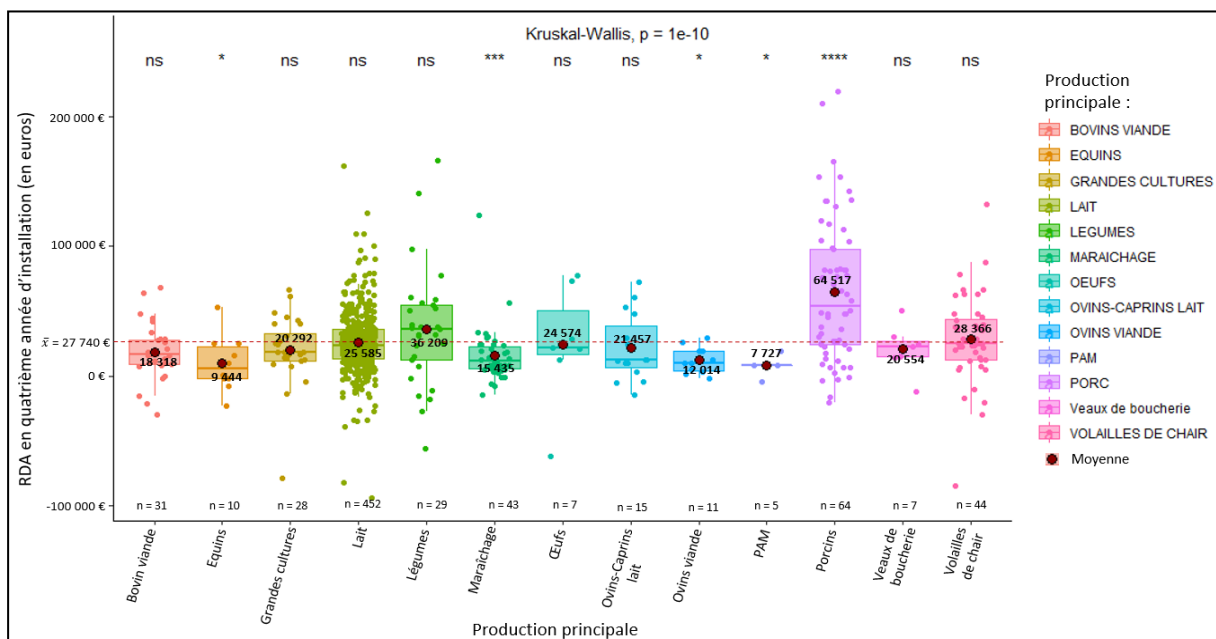
Cette analyse a été complétée par une enquête sur un autre échantillon, cette fois-ci composé des 4 394 agriculteurs installés entre 2012 et 2019. Sur 796 retours, 381 se sont révélés exploitables (toute production confondues), dont 30 réponses de maraîchers.

Ces derniers ont reconnu avoir eu recours à des prélèvements privés au moins une fois depuis leur installation dans des quantités variable (la majorité d'entre eux ayant eu recours à des prélèvements sur leurs fonds personnels de l'ordre de 550 à 1 050 € par an depuis leur installation, généralement après deux ans). **Les deux-tiers ne sont donc pas satisfaits de leur situation financière, entre deux et cinq ans après leur installation.** Ils sont autant à reconnaître la **pénibilité du travail**, dont les heures hebdomadaires en période de pointe oscillent entre 50 et 70 h pour la majorité d'entre eux.

## V- Les enjeux

Le maraîchage sur petite surface en production diversifiée est devenu incontournable depuis une quinzaine d'années. L'installation aidée montre une croissance soutenue, et l'intérêt ne faiblit pas, en attestent les chiffres du point accueil installation.

Pourtant, **de forts enjeux demeurent concernant notamment la rentabilité de ces exploitations, souvent génératrices de faibles revenus.** Car si le taux de maintien à cinq ans est bon et équivalent à celui des autres productions, **le revenu disponible agricole après quatre ans est parmi les plus bas pour le maraîchage**, avec l'élevage d'ovins viande et la production de plantes médicinales :



**Figure 6 : Revenu Disponible Agricole (RDA) après quatre ans d'installation pour la production principale sur un échantillon de 772 agriculteurs et agricultrices installés entre 2015 et 2017**

Afin d'alerter les porteurs de projet et limiter les risques de déception financière, **une étude de marché est obligatoire depuis 2021** pour tous les futurs maraîchers engagés dans un parcours d'installation.

Un autre enjeu réside dans l'accompagnement technique de ces producteurs. Hier marginaux, ils sont devenus incontournables aujourd'hui. L'expérimentation, ainsi que le recrutement de compétences au sein de la Chambre d'agriculture de Bretagne, doit à terme permettre d'accumuler suffisamment de références et de modèles afin de **guider les porteurs de projets et les accompagner durablement**.

#### Conclusion intermédiaire

- Des critères techniques (SAU, nombre d'ETP) plus représentatifs de la population des maraîchers telle qu'elle est définie dans cette étude (pas de légumiers dans l'échantillon)
- Une installation aidée en croissance, notamment en AB
- De fortes demandes au PAI ... une certaine attractivité, en croissance
- Les études de marché sont rendues obligatoires depuis 2021 dans le cadre d'une installation aidée
- Un bon maintien à cinq ans mais des points de vigilances sur la pérennité et la viabilité :
  - o Revenu Disponible Agricole (RDA) souvent faible
  - o Technicité
  - o Organisation et temps de travail
- Un besoin d'accompagnement accru sur cette production : Références / Modèles

## TROISIÈME PARTIE TYPOLOGIE

Les chapitres précédents ont permis de montrer une forte implantation du maraîchage en Bretagne et un fort engouement pour celui-ci d'après les chiffres de l'installation. Afin de mieux caractériser ce type de production et mieux répondre aux attentes des maraîchers d'une part, et de mieux comprendre le fonctionnement de la « filière » d'autre part, deux enquêtes qualitatives ont été administrées.

### I- Enquêtes qualitatives : méthodologie

#### I-1 Enquête auprès des maraîchers

L'enquête auprès des maraîchers a été élaborée à partir du travail préliminaire effectué par les étudiants de master de l'Institut de l'agro d'Angers. Il a été construit selon trois axes :

- Les caractéristiques de l'exploitation, allant des éléments technico-économiques au mode de commercialisation
- Les besoins en termes d'accompagnement et les attentes des répondants
- Les projets à moyen terme des répondants

Au total, 119 réponses ont été collectées entre avril et décembre 2022. Sept ont été supprimées car été considérées comme non pertinentes au regard du périmètre (productions légumières anecdotiques). 112 réponses ont été dans un premier temps conservées.

### Nombre de répondants par départements

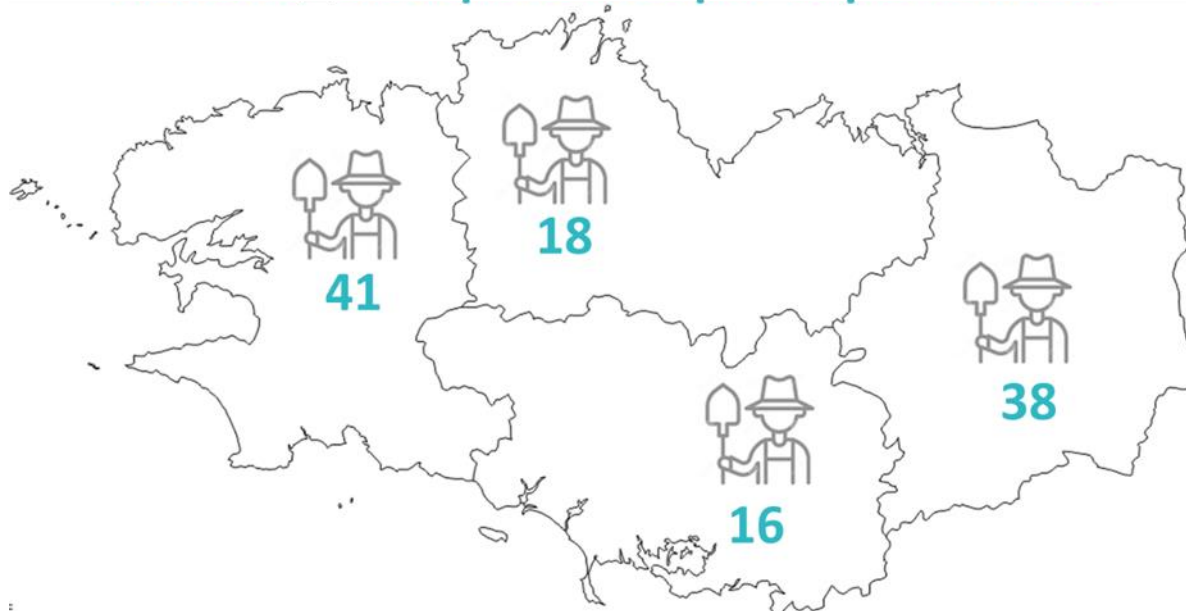


Figure 7 : Répartition par département des répondants à l'enquête

S'agissant d'un petit échantillon, les résultats de l'enquête ne peuvent être transposés à l'ensemble des maraîchers de la région, mais donnent des indications qualitatives sur certains types d'exploitations. Afin de cibler plus finement les profils de maraîchers, une typologie de classement a été définie pour extraire la population correspondant le mieux au profil recherché parmi les 112 réponses.

Seule 60 réponses ont été conservées suite à une première analyse des profils. Cela s'explique par le fait que de nombreux répondants ont été classés comme « serristes » et « légumiers », et non pas comme maraîchers. Afin de cibler plus finement les besoins de cette population, il a donc été décidé de resserrer l'échantillon : les profils de producteurs sous serres chauffées, ainsi que les adhérents de coopératives (majoritairement en circuit long) ont été écartés.

## **I-2** Enquête auprès des acteurs de la filière

Le maraîchage se caractérise par une grande diversité de modes de distribution. Ceci crée des dynamiques diverses, pour lesquelles il n'existe pour l'instant pas d'observatoire ni de structuration régionale.

Afin de tenter de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre, une enquête a été administrée auprès d'acteurs de la « filière maraîchage » bretonne entre novembre 2022 et février 2023 :

- Acteurs de la mise en marché / distribution
  - o 10 magasins de producteurs
  - o 2 légumeries
  - o L'association AMAP d'Armorique
  - o L'association des maraîchers du Morbihan
  
- Acteurs institutionnels bretons
  - o Les conseils départementaux du 29 et du 35

Les entretiens semi directifs ont été réalisés entre novembre 2022 et mars 2023. Ils ont bien entendu été adaptés en fonction du type d'interlocuteurs, mais en conservant une structuration en trois parties communes :

- 1) Caractéristiques de la structure et fonctionnement
- 2) Place dans le fonctionnement de la filière et relations avec les maraîchers
- 3) Tendances futures

## **II- Résultats de l'enquête qualitative auprès des maraîchers**

A l'issue de l'enquête qui s'est déroulée entre avril et novembre 2022 (cf. chapitre 4 I-1), 60 réponses ont été retenues, qui correspondent à des producteurs :

- sous abri uniquement (tunnels froids) : 2 réponses
- en plein champ uniquement : 10
- en plein champ ET sous abri : 48

La moitié d'entre eux a déclaré cultiver quatre espèces et plus sur une même parcelle. Leur SAU est comprise entre 0,5 et 12 ha, pour une moyenne de 2,8 ha par exploitation. Le nombre d'ETP est quant à lui compris entre 0,5 et 6,2 par exploitation, pour une moyenne de 2,1 ETP.

Le rapport SAU / ETP est de 1,1 ha / ETP.

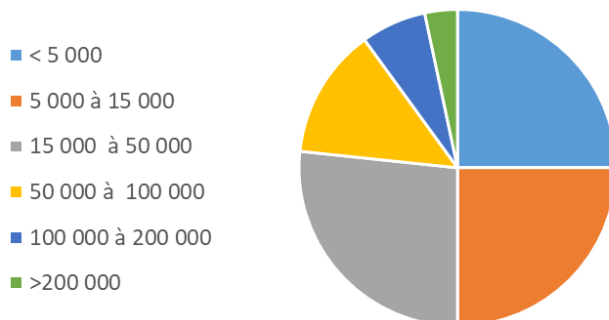
Ces caractéristiques ayant été validées par le comité de pilotage de l'étude comme étant représentatives du profil de maraîcher, nous avons pu exploiter les résultats de l'enquête sur cet échantillon de 60 individus, établir leur profil et lister leurs principaux besoins.

### **II-1** Les caractéristiques des exploitations

Parmi les 60 exploitations retenues, 45 sont en bio, cinq en conversion vers l'agriculture biologique. Les 10 individus restant pratiquent l'agriculture conventionnelle, dont deux en HVE et un en Global Gap.

46 des interrogés sur 60 n'utilisent pas d'outils technologiques (types outil pilotage des serres, de l'irrigation, de guidage type RTK, etc...). Sur les 14 restants, on trouve principalement des outils d'aide au pilotage de l'irrigation (pour 9 d'entre eux), de manière plus anecdotique des guidages GPS (type RTK).

A la question « à combien estimez-vous la valeur de l'ensemble de votre matériel mécanique (tracteur, motobineuse, pulvérisateur...) en euros ? », les répondants ont sélectionné les tranches suivantes :

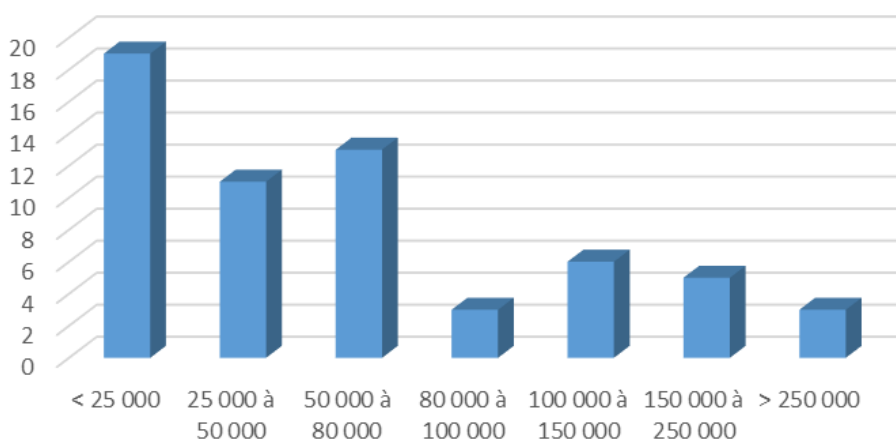


**Figure 8 : Réponses à la question « à combien estimez-vous la valeur de l'ensemble de votre matériel mécanique (tracteur, motobineuse, pulvérisateur...) en euros ? »**

Concernant les principaux débouchés des répondants, cinq commercialisent uniquement via des magasins spécialisés (bio ou de producteurs), 24 commercialisent via des magasins spécialisés et via de la vente directe, 20 font uniquement de la vente directe (sur l'exploitation, marchés, libre cueillette, AMAP, paniers...), 11 pratiquent la vente directe ET la vente à la RHD (restaurants et la restauration collective).

Enfin, une majorité d'entre eux (43) réalise un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 €.

Dans quelle tranche se situe votre chiffre d'affaires global ?



**Figure 9 : Réponses à la question « dans quelle tranche se situe votre chiffre d'affaires global ? »**

Il est important de noter que cette question peut comporter un biais : en effet, si les 60 profils retenus font bien de la production de légumes leur production principale, il est possible que



d'autres activités, bien que secondaires, puissent venir augmenter le chiffre d'affaires global de l'exploitation (accueil à la ferme comme le camping, élevage...).

## **II-2** Leur vision pour les cinq prochaines années

Les réponses à cette partie du questionnaire sont assez équilibrées : la part des maraîchers souhaitant s'agrandir est presque équivalente à celle souhaitant conserver la même surface. Aucune corrélation n'a cependant pu être établie entre la réponse à cette question et celles concernant l'insatisfaction en termes de revenus, ou le temps de travail déjà déclaré. Une question complémentaire questionnant la raison de l'agrandissement envisagé (opportunité foncière, besoin de générer un meilleur revenu, économie d'échelle) aurait pu être posée.

Concernant les souhaits de diversification, 25 répondants ont déclaré souhaiter se diversifier. La majorité d'entre eux souhaite proposer des petits fruits, pour lesquels il existe une forte demande, surtout en magasins de producteurs. Certains sont également intéressés pour transformer eux-mêmes leur production.

Enfin, ils sont une majorité (37) à avoir déclaré ne pas souhaiter commercialiser auprès de la restauration collective. Si tous n'ont pas indiqué un motif un ce refus, certains ont malgré tout souligné la complexité inhérente à ce débouché : « volumes incertains », « contrats complexes ».

### **Conclusion :**

- Les investissements et le CA des répondants sont plus faibles que dans les autres productions
- La commercialisation est diversifiée (à la ferme, et/ou magasin de producteur et/ou restaurateurs...)
- Le contact avec le consommateur et la qualité de vie sont davantage recherchés que la technique et la performance
- Des difficultés sont rencontrées : isolement, manque de rentabilité
- Ce public est à cibler via internet, les formations et le bouche à oreille
- Plus qu'un métier, le maraîchage tel que vécu par ces profils est souvent un mode de vie
- Une partie des répondants exprime une envie de rejoindre des réseaux (mais manque de temps pour cela)

## **III- Résultats de l'enquête qualitative auprès des acteurs de l'aval de la filière**

### **III-1** Magasins de producteurs

Lors de l'enquête qualitative menée auprès de 60 maraîchers bretons, la moitié (29) a annoncé réaliser plus de 20 % de son chiffre d'affaires grâce à des magasins de producteurs. Pour rappel, au sein des magasins de producteurs, 70 % des produits vendus doivent provenir de fermes des agriculteurs membres. 30 % maximum des produits peuvent provenir de coopératives agricoles, d'artisans alimentaires ou de producteurs non membres du magasin.

Quelques chiffres :

- En 2010, on comptait 200 magasins de producteurs en France. En 2020, il y en a plus de 500.
- En Bretagne, 35 sont recensés sous cette dénomination.

10 magasins de producteurs ont été interrogés :

- Brin d'herbe (35)
- Le Carbasson (35)
- Magasin de producteurs de l'Elorn (29)
- Court-circuit (35)
- Ciboulette et compagnie (56)
- Aux saveurs paysannes (56)
- Au P'tit circuit (29)
- L'abeille et la bêche (29)
- Douz'arômes (35)
- De Breizh et d'ailleurs (56)

### **Les constats :**

8 des responsables de magasins interrogés ont fait part de nombreuses installations en maraîchage ces dernières années. Les producteurs ne manquent pas (notamment dans le département d'Ille-et-Vilaine). Pourtant, pour des questions de sécurisation de l'approvisionnement, tous les magasins interrogés ont recours à des grossistes pour compléter les étalages.

L'argument du local continue de séduire, et ce malgré l'inflation, bien qu'on observe un recul des ventes sur les fruits et légumes bios. Il n'est pas prévu de réduire les volumes sur les rayons des fruits et légumes, qui en moyenne représentent 20 % des CA des magasins.

Dans l'ensemble, les difficultés rencontrées par les magasins sont liées à l'approvisionnement, la logistique pour l'apport de la marchandise, le manque de visibilité sur la production de chacun des producteurs et les difficultés dans la planification des apports.

Deux magasins, situés dans la couronne rennaise, ont fait part d'une concurrence souvent complexe à gérer pour eux. En effet, les fruits et légumes sont les seules productions à bénéficier d'une aussi grande variété de débouchés. L'ouverture d'une nouvelle AMAP dans un quartier, ou d'un dépôt vente géré par une association en partenariat avec des maraîchers, peut très rapidement perturber l'équilibre fragile sur un territoire. Les études de marchés ne semblent pas systématiques pour ces structures, et les initiatives se sont multipliées pendant et après les confinements. L'absence de recensement de ces initiatives à l'échelle d'un territoire pose d'autant plus problème que le nombre de consommateurs en circuits courts n'augmente pas aussi vite qu'espéré. Trop de concurrence peut donc rapidement venir mettre certains acteurs en difficulté.

Enfin, les gérants des magasins de producteurs déplorent l'absence ou le peu d'organisation et de cohésion entre maraîchers présents sur un même territoire. Aucun des répondants n'a pu citer d'initiative de collectif de producteurs visant à optimiser les productions ou la logistique (transport, stockage) dans un objectif de commercialisation. Ces initiatives sont encore en effet très rares dans le milieu de la production de légumes diversifiés.

### III-3 Légumeries

Deux légumeries ont été interrogées : Kerleg, basée dans le 56 et spécialisée dans les légumes bio, et la légumerie de Plouisy (22).

Ces légumeries préparent des légumes de 4<sup>ème</sup> gamme uniquement, pour une clientèle composée à 80 % environ de collectivités achetant via des cuisines centrales. Les apporteurs peuvent être tous types de producteurs de légumes (maraîchers, légumiers, serristes...). Mais s'agissant d'une valorisation des surplus uniquement, les exploitations sont souvent de taille conséquente. Les principaux apporteurs se situent donc davantage dans la catégorie des légumiers ou des serristes, plus que des producteurs sur petites surfaces en production diversifiée.

Malgré une production légumière conséquente en Bretagne, ces deux légumeries ont reconnu avoir recours à des grossistes pour plus d'un tiers de leurs volumes, afin de sécuriser leur approvisionnement.

Les deux structures ont reconnu avoir des difficultés de plus en plus nombreuses liées aux coûts des transports. Le redémarrage post-covid est très lent pour le bio (les volumes ne sont pas revenus à leurs niveaux d'avant crise pour la légumerie Kerleg) mais également pour le conventionnel : en manque de personnel depuis la crise Covid, les cantines préparent moins de produits frais.

Pour autant, trouver d'autres débouchés n'est pas une option (la 4<sup>ème</sup> gamme n'intéresse pas le consommateur individuel). Il s'agit donc d'intensifier les mises en relation avec les collectivités, les groupements hospitaliers, pour mieux sécuriser les débouchés. Une piste pourrait résider dans le décloisonnement des EPCI pour leur restauration collective, afin de fluidifier les commandes et l'approvisionnement.

### III-4 Les AMAP

Afin d'assurer une bonne représentativité, c'est l'association des AMAP d'Armorique qui a été sollicitée dans le cadre de l'enquête. Cette structure représente en effet 18 AMAP en Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine. Patrick Anne, président du réseau, a répondu à nos questions.

La structure a souligné que les AMAP n'avaient pas de difficulté à trouver des maraîchers (notamment grâce à une forte implication du réseau GAB / Agrobio pour les mises en relation), mais qu'un turnover important, davantage que dans les autres productions, existait chez les maraîchers. Ces derniers cessent souvent leur collaboration après deux à quatre ans, le temps de développer et varier leurs débouchés.

Les profils sont relativement jeunes (entre 25 et 40 ans), dont près de la moitié sont des néoruraux. Leurs surfaces vont de 3 à 4 ha principalement (rarement plus de 10 ha). Leur objectif est d'arriver à se dégager un revenu de la valeur du SMIC.

Le réseau des AMAP d'Armorique a signalé des difficultés à trouver des locaux en ville, notamment depuis le Covid qui a nécessité de mettre en place davantage de points de retrait à proximité des adhérents. Les collectivités, craignant que ce phénomène ne crée de la concurrence entre les différents distributeurs (comme l'ont signalé deux des dix magasins de producteurs interrogés précédemment), ont depuis restreint leur soutien en matière d'accès à des locaux.

A cela s'ajoute la difficulté à trouver des bénévoles depuis la crise sanitaire.

Mais malgré l'inflation, le réseau assure que la demande demeure (notamment car la hausse des prix de vente s'est révélée en moyenne moins forte que sur d'autres produits, vendus en GMS).

Interrogée sur la question de la structuration, Patrick Anne a reconnu qu'il n'y avait pas ou peu d'espoir qu'une structuration durable entre les maraîchers n'émerge au travers du réseau d'AMAP. Ces derniers ne restent pas assez longtemps, et ont un caractère souvent très indépendant.

#### **Conclusion intermédiaire pour les acteurs de la mise en marché / distribution :**

Ces entretiens permettent de constater **une faiblesse de cohésion et de stratégie de développement** pour la « filière maraîchage » bretonne.

Néanmoins, il en ressort **un souhait de meilleure visibilité** partagé par une partie des acteurs, notamment dans un objectif de sécuriser l'approvisionnement.

Il apparaît également une **difficulté des acteurs de l'aval à gérer leur approvisionnement**, à imputer notamment au caractère très indépendant des maraîchers qui ne cherchent pas à créer de collectifs pour simplifier cette logistique.

Globalement la production de légumes est jugée « suffisante » par les acteurs interrogés. Un besoin en fruits se fait en revanche davantage sentir.

### **III-5 Institutionnels**

L'enquête a également été diffusée, dans une forme adaptée, à quelques acteurs intentionnels bretons, à savoir :

- Les conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et du Finistère : l'enquête s'est restreinte à ces deux départements uniquement car il s'agit des seuls départements bretons à proposer une aide directe pour le secteur agricole (pour l'installation et / ou l'investissement dans le cas du 35). Le département du 56 ne propose aucune aide, et le département du 22 n'accompagne que les projets de transformation à la ferme, lesquels sont marginaux chez les maraîchers.

#### **Résultats de l'enquête auprès des conseils départementaux :**

##### **Conseil Départemental du Finistère :**

Le département du Finistère propose des aides complémentaires aux dispositifs déjà existants mis en place par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les bénéficiaires peuvent être les bénéficiaires de la DJA (moins de 40 ans), comme les personnes hors cadre DJA (sans limitation d'âge).

Dispositifs :

- Bénéficiaires de la DJA : octroi d'un montant de base de 4 500 €, avec majorations possibles :
  - en cas d'installation hors cadre familial : + 1 000 €
  - pour un projet agro-écologique : + 1 000 €
  - pour un projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi, + 1 000 € (+ 1 000 € supplémentaires si adhésion CUMA).

- Pour les non bénéficiaires de la DJA, possibilité d'octroi d'une aide de 3 000 € de base, au vu d'une étude prévisionnelle réalisée par une structure tierce (pouvant être financée par le Conseil Départemental du Finistère à hauteur de 150 €). Les majorations précédemment présentées sont également possibles pour les producteurs hors cadre DJA.

En 2022, le Finistère a compté 119 installations aidées DJA, dont :

- 23 se sont installés en maraîchage (20 % des installations totales DJA), dont plus de la moitié hors cadre familial
- 7 en légumes de plein champ (6 % des installations totales DJA)
- 8 en petits fruits et/ou plantes médicinales
- 2 en production sous serres

Le département a également compté 14 installations hors parcours DJA, dont 10 en maraîchage ou activité approchante (soit plus de 70 % des installations totales hors DJA). En maraîchage, la proportion des nouveaux installés ne passant pas par le « parcours classique » (DJA, parcours 3P) est donc plus importante que dans les autres filières.

Les Conseil Départemental 29 a par ailleurs constaté un engouement pour des installations sur petites surface en maraîchage (< à 10 ha). A noter que le Finistère est le premier département en nombre de fermes bio (toutes productions confondues), mais le dernier en surface.

Une division par deux des demandes d'aides à la conversion en bio (toutes productions confondues) a été également observée en 2021 et 2022 par rapport aux années précédentes. Monsieur Lebreton, responsable de l'unité agriculture au CD29 a fait part de ses craintes autour des conséquences de la réduction de la consommation de bio (qui risque de toucher une grande partie des maraîchers présents sur le territoire).

Enfin, des questions demeurent quant à l'installation hors cadre familial : souvent synonyme de petits budgets, donc de petits investissements qui accroissent la pénibilité du travail, les arrêts se comptent en nombres plus importants dans cette catégorie de maraîchers (chiffres non disponibles à ce jour). Le Conseil Départemental du Finistère ne compte pas renoncer au dispositif d'aide destiné à ces profils.

### **Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine :**

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine propose quant à lui des aides à la fois à l'installation, mais également à l'investissement. Les bénéficiaires peuvent être aussi bien des producteurs bénéficiaires de la DJA (moins de 40 ans) ou hors cadre DJA (sans limitation d'âge).

#### **Dispositifs**

- Aide à l'installation pouvant aller jusqu'à 2 000 € (majoration de 600 € en cas d'adhésion à une CUMA)
- Aide à la diversification à hauteur de 35 % des coûts pour les jeunes agriculteurs ou sous signe officiel de qualité, dont bio
- Aide à la mise en place de retenues collinaires

#### **Profil des fermes maraichères bénéficiaires de ces soutiens :**

Les fermes soutenues sont, à quelques-unes près, des fermes de moins de 3 ha. Au-delà de cette surface, les terres sont souvent en prairie de fauche. La typologie des fermes, en termes de ressources humaines, est hétérogène. Certaines n'ont recours qu'à des emplois saisonniers, d'autres disposent de plusieurs emplois permanents. Généralement, elles

gènèrent beaucoup d'emplois sur peu de surface. Elles commercialisent toutes exclusivement en circuit court et/ou vente directe.

### Part du soutien apporté aux projets de maraîchage par année

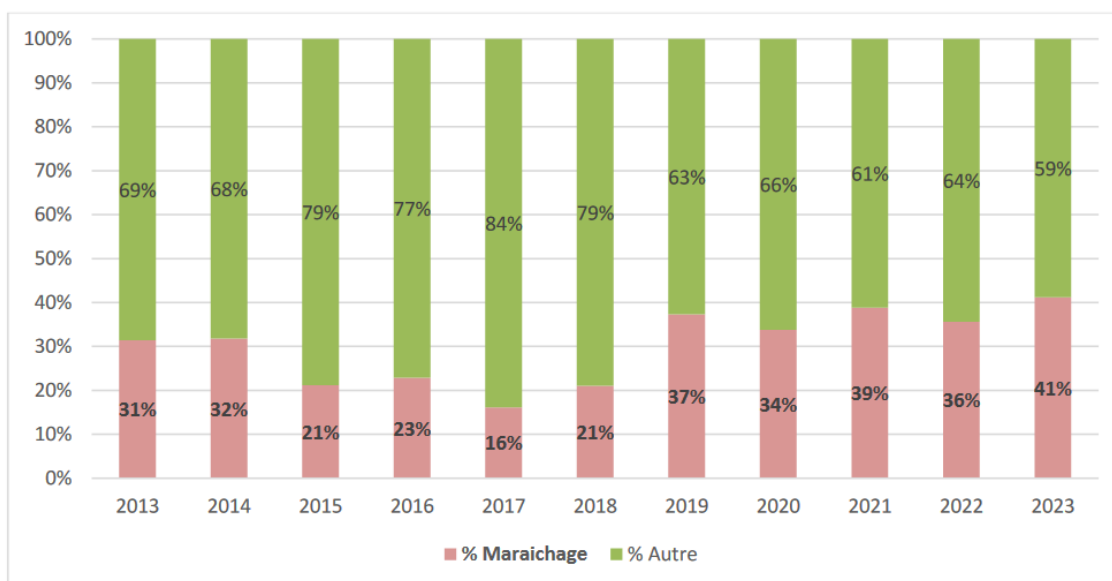


Figure 10 : Part du soutien apporté aux projets de maraîchage par année – Conseil Départemental d’Ille-et-Vilaine

En 2022, 22 maraîchers ont reçu un soutien à l’investissement, dont 15 bénéficiaires de la DJA et 7 hors DJA :

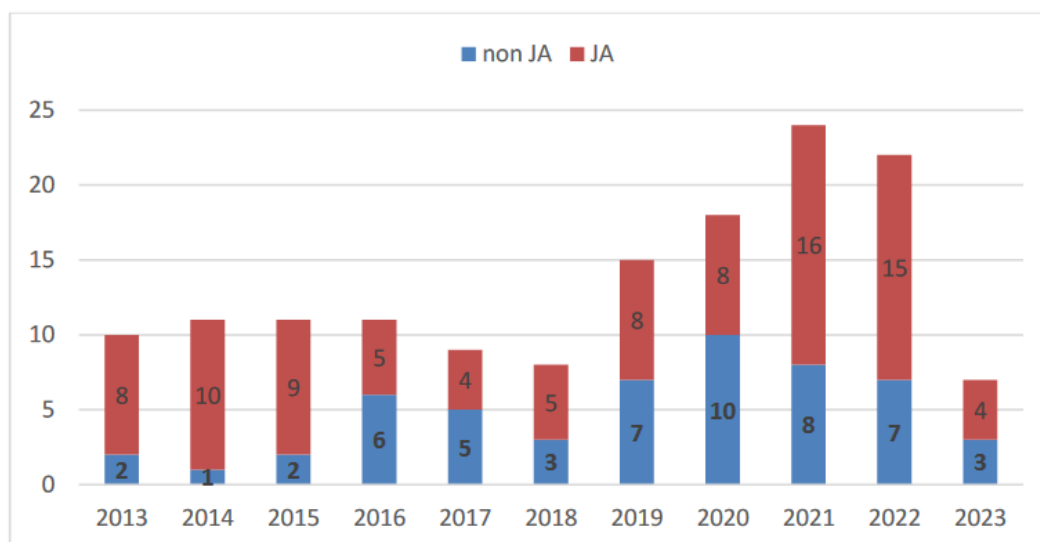


Figure 11 : Maraîchers ayant reçu un soutien à l’investissement sur dix, en distinguant JA / non JA - Conseil Départemental d’Ille-et-Vilaine

#### Conclusion intermédiaire :

- Les politiques départementales diffèrent en matière d’agriculture et de vision du maraîchage
- Il serait nécessaire de mesurer plus précisément les taux de réussite des exploitations hors parcours DJA
- Il n’apparaît pas une stratégie régionale globale sur la question du développement du maraîchage ou de la production légumière en général.

## **QUATRIÈME PARTIE CONCLUSION DE L'ETUDE**

---

### **I- Typologie retenue et caractérisation**

Cette étude, menée conjointement auprès de la DRAAF, du service installation, et des acteurs de la filière eux-mêmes, a permis de dégager un premier niveau de typologie et d'estimer le nombre de producteurs concernés par le maraîchage en Bretagne.

En se basant sur la définition suivante du maraîchage retenue par comité de pilotage : « *production de légumes diversifiée et intensive, comportant plusieurs variétés sur une même parcelle, en plein champ ou sous abri froid, sans rotation avec des grandes cultures* », ainsi que sur les itinéraires de production suivants du recensement agricole :

- Maraîchage ET PC frais ET serres non chauffées
- Maraîchage ET PC frais
- Maraîchage ET serres non chauffées
- PC frais et serres non chauffées
- Uniquement maraîchage
- Uniquement plein champ destiné au frais
- Uniquement serres non chauffées,

**Nous avons pu estimer à 944 le nombre de maraîchers diversifiés en Bretagne** sur 4 148 exploitations « produisant des légumes ».

Les données installation, ainsi que les enquêtes qualitatives, ont permis d'enrichir davantage ces profils : ceux-ci se caractérisent par **des investissements et des chiffres d'affaires plus faibles que dans les autres productions, une commercialisation très diversifiée** (à la ferme, et/ou magasin de producteur et/ou restaurateurs...), laquelle s'explique par une recherche de contact avec le consommateur. Le contact, ainsi que **la qualité de vie** sont d'ailleurs généralement davantage recherchés que la technique et la performance pour ces producteurs.

Malgré tout, des difficultés demeurent, telles que l'isolement, ou le manque de rentabilité.

### **II- Structuration de l'amont**

**Peu organisée, caractérisée par des producteurs le plus souvent indépendants et atomisés** sur le territoire, ne disposant **pas de relais forts** pour défendre ses intérêts, la production maraîchère bretonne trouve ses limites également dans **un secteur aval peu structuré**. C'est en tout cas ce qu'ont permis de démontrer les entretiens réalisés auprès d'un échantillon d'acteurs. Une des perspectives de cette étude réside donc dans une réflexion autour de l'organisation aval, et plus largement d'une structuration de filière à part entière en Bretagne.

### **III- Critique et proposition de poursuite de la typologie**

Pour les besoins de l'étude, censée se concentrer sur le maraîchage, 944 exploitations ont été retenues (cf. partie II-1 Résultats globaux : présentation des chiffres issus du recensement agricole). A ce stade, et malgré un premier tri excluant les serres chauffées et les parcelles de légumes en rotation avec des grandes cultures, la question de qui peut être considéré comme un maraîcher se pose toujours. La famille des exploitations « Plein Champ destiné au frais » peut en effet comporter des individus plus proches du profil légumier.

Cette première étude, de nature exploratoire, nous ayant permis de dégager un certain nombre de caractéristiques et d'échanger avec la Draaf Bretagne sur les opérations possibles à réaliser sur l'échantillon, il serait désormais pertinent d'affiner le tri afin de ne se centrer que sur les seuls maraîchers et améliorer ainsi notre suivi. Des perspectives de travail ont d'ores et déjà été évoquées.

#### Annexe :

Trame du questionnaire diffusé sous Microsoft Forms aux producteurs entre avril et décembre 2022 :

## Enquête sur le maraîchage breton

Bonjour,

Merci d'accepter de répondre à ce questionnaire ! Cela vous prendra une vingtaine de minutes.

Nous vous informons que toute question marquée par un astérisque est obligatoire pour valider le formulaire.

\* Obligatoire

### Caractéristiques de votre exploitation

1. Coordonnées de l'exploitation \*

2. Vos productions (plusieurs réponses possibles) : \*

- Maraîchage (dont fraises)
- Légumes transformés
- Légumes frais de plein champ (plusieurs ha de la même culture / grande surface)
- Grandes cultures
- Elevage
- Arboriculture
- PPAM
- Petits fruits
- Autres cultures



3. Si vous produisez d'autres cultures, quelles sont-elles ?

Entrez votre réponse

4. Main d'œuvre sur l'exploitation (en UTH) \*

Entrez votre réponse

5. Pratiquez-vous les associations de cultures ? (différentes espèces cultivées sur une même parcelle) \*

OUI

NON

6. Si oui, combien d'espèces différentes cultivez-vous sur une même parcelle (au maximum) ?

Pas de mélange

2

3

4

> 4

7. En MARAÎCHAGE, vos cultures sont-elles : \*

Sous abri

En plein champ

8. En MARAÎCHAGE, vos cultures sont-elles en : \*

Agriculture conventionnelle

HVE

Conversion vers AB

Agriculture biologique

Autre

9. Quelle est votre S.A.U (en ha) pour la partie maraichage ?

\*

Entrez votre réponse

10. Si vous faites de l'ARBORICULTURE, votre exploitation est-elle en :

Agriculture conventionnelle

HVE

Conversion vers AB

Agriculture biologique

Autre

11. Si vous faites de l'ARBORICULTURE, quelle est votre S.A.U (en ha ?)

Entrez votre réponse

12. Si vous produisez des PETITS FRUITS, votre exploitation est-elle en :

Agriculture conventionnelle

HVE

Conversion vers AB

Agriculture biologique

Autre

13. Si vous produisez des PETITS FRUITS, quelle est votre S.AU (en ha) ?

Entrez votre réponse

## Section 2 :

### Matériel et ressources

14. Utilisez-vous des outils dits d'agriculture de précisions (outil pilotage des serres, de l'irrigation, de guidage type RTK, etc...) ? \*

OUI

NON

15. Si oui, lesquels ?

Entrez votre réponse

16. A combien estimez-vous la valeur de l'ensemble de votre matériel mécanique (tracteur, motobineuse, pulvérisateur...) ? \*

- < 5 000€
- 5 000€ à 15 000€
- 15 000€ à 50 000€
- 50 000€ à 100 000€
- 100 000€ à 200 000€
- > 200 000€

17. Quelles sont vos sources d'eau ? \*

- Réseau urbain
- Forage
- Puits
- Pompage en rivière
- Retenues collinaires
- Réserves d'eau pluviales
- Autre

18. Quel(s) usage(s) faites-vous de cette eau (plusieurs réponses possibles) ? \*

- Irrigation des cultures
- Lavage de la récolte
- Lavage du matériel agricole

19. Quels volumes d'eau utilisez-vous sur votre exploitation (par an) ? \*

- < 5 000 m<sup>3</sup>
- 5 000 m<sup>3</sup> à 10 000 m<sup>3</sup>
- 10 000 m<sup>3</sup> à 20 000 m<sup>3</sup>
- > 20 000 m<sup>3</sup>

20. Avez-vous des projets de création de points de prélèvement ? \*

- OUI
- NON

21. Si oui, lesquels ?

Entrez votre réponse

22. Avez-vous des projets de développement de points de prélèvement existants ? \*

- OUI
- NON

23. Si oui, lesquels ?

Entrez votre réponse

Section 3 :

## Transformation et commercialisation

24. Avez-vous des capacités de stockage sur l'exploitation ? \*

- OUI
- NON

25. Si stockage sur l'exploitation, quel type de stockage pratiquez-vous (chambre froide, frigos, hangar etc) et pour quels volumes ?

Entrez votre réponse

26. Disposez-vous de matériel de lavage, tri, conditionnement? \*  
⋮

- OUI
- NON

27. Transformez vous vos produits ? \*

- Oui, sur l'exploitation
- Oui, en faisant appel à un prestataire
- Non

28. Si oui, quels types de produits ?

Entrez votre réponse

29. Si non, cela fait-il partie de vos projets ? (si oui, merci de détailler)

Entrez votre réponse



30. Dans quelle tranche se situe votre chiffre d'affaires global ? \*

- < 25 000€
- 25 000€ à 50 000€
- 50 000€ à 80 000€
- 80 000€ à 100 000€
- 100 000€ à 150 000€
- 150 000€ à 250 000€
- > 250 000€



32. Indiquez s'il vous plaît :

- La part des volumes par circuits (si plusieurs circuits) en %
- Le chiffre d'affaire par circuits \*

Entrez votre réponse

33. Sur les 5 prochaines années, cherchez-vous à développer de nouveaux circuits de commercialisation ? \*

- OUI
- NON



31. Vos circuits de commercialisation : \*

- Vente directe : sur l'exploitation, magasins de producteurs, marchés, libre cueillette, AMAP, paniers...
- Magasins spécialisés (épiceries, enseignes Bio...)
- GMS
- Grossistes/expéditeurs/marché de gros
- Transformateurs
- Restauration commerciale (restaurants)
- Restauration collective
- Coopératives

34. Si oui, vers quels circuits vous tournerez-vous ?

Entrez votre réponse

**Section 4 :**



## Mieux vous connaître...

35. Genre \*



- Féminin
- Masculin

36. Age \*

- 18 à 30 ans
- 30 à 45 ans
- 45 à 60 ans

37. Sur votre exploitation, sur une échelle de 1 (peu important) à 7 (très important), quelle importance accordez vous à : \*

	1	2	3	4	5	6	7
La technique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La recherche de performance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le cadre de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'investissement dans les réseaux (coop, réseaux bios, associations agricoles, syndicats...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'équilibre vies professionnelle / personnelle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le lien/contact avec le consommateur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



38. En moyenne, en pleine saison, quel est votre temps de travail sur une semaine ? \*

- < 30h
- 30 à 40h
- 40 à 50h
- 50 à 60h
- > 60h

39. Avez-vous grandi en milieu rural ? \*

- OUI
- NON

40. Êtes-vous issu du monde agricole ? (avant installation) \*

- Oui, liens familiaux
- Non, pas de liens familiaux

## Section 5

### Vos besoins en accompagnement



41. Quelles sont vos principales sources d'informations techniques? \*

- Internet
- Presse spécialisée
- Bouche-à-oreille
- Formation
- Groupement de producteurs
- Abonnement à une diffusion technique
- Autre



42. Si vous êtes abonnés à une ou des diffusion(s) technique(s), lesquelles ?

Entrez votre réponse

43. Quels sont les différents domaines dans lesquels vous bénéficiez d'un accompagnement ? \*

- Administratif (ex : comptabilité, déclaration PAC, bulletins de salaires...)
- Gestion technique (rotations, choix des variétés, bioagresseurs, adventices,
- irrigation, fertilisation)
- Démarche de certification
- Je ne bénéficie d'aucun accompagnement
- Autre

44. Si vous bénéficiez d'un accompagnement technique, pouvez-vous citer les structures qui vous accompagnent ?

Entrez votre réponse

45. A quelles fréquences bénéficiez-vous d'un accompagnement pour la gestion technique ?

- Hebdomadaire
- Mensuel
- Trimestriel
- Bi-annuel
- Annuel
- Une fois à l'installation



46. Si vous bénéficiez d'un accompagnement pour vos démarches de certification, pouvez-vous citer les structures qui vous accompagnent ?

Entrez votre réponse

47. Auriez-vous besoin d'un accompagnement supplémentaire sur les points suivants : \*

- Administratif (ex : comptabilité, déclaration PAC, bulletins de salaires...)
- Gestion technique (rotations, choix des variétés, bioagresseurs, adventices,
- Irrigation, fertilisation)
- Démarche de certification
- Je ne souhaite bénéficier d'aucun autre accompagnement
- Autre

48. Quelle serait la fréquence idéale pour vous? \*

- Hebdomadaire
- Mensuel
- Trimestriel
- Bi-annuel
- Annuel
- Une fois à l'installation
- Autre



49. Quel budget seriez-vous prêt à accorder pour un appui en gestion technique (par an) ? \*

Entrez votre réponse

50. Si la Chambre d'agriculture de Bretagne propose un service de conseil, quel type vous intéresserait ? \*

- Appui technique individuel
- Abonnement diffusion (ex : guides variétaux et phytosanitaires, conseil de saison, etc)
- Autre



51. Vous êtes-vous déjà senti démuni par rapport à une situation ou en général dans votre exploitation? \*

- OUI
- NON

52. Si oui, pouvez vous en expliquer les raisons ?

Entrez votre réponse

## Section 6 :

### Vos projets et opportunités

53. Sur les 5 prochaines années, prévoyez vous : \*

- D'augmenter votre S.A.U.
- De maintenir votre S.A.U.
- De diminuer votre S.A.U.

54. Sur les 5 prochaines années, prévoyez-vous de diversifier vos produits ? \*

- OUI
- NON

55. Si oui, quelles cultures ou activités ?

Entrez votre réponse

56. Envisagez vous de travailler avec les collectivités afin d'approvisionner la restauration collective? \*

OUI

NON

**Etude réalisée par :**



**Service Economie Emploi  
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne  
CS 74223**

**35042 Rennes Cedex**

 **02 23 48 27 70**

**courriel : [economie@bretagne.chambagri.fr](mailto:economie@bretagne.chambagri.fr)**

**Site internet : [www.synagri.com](http://www.synagri.com)**



Document édité par  
la Chambre d'agriculture de Bretagne  
Rue Maurice Le Lannou - CS 74223 - 35042 RENNES Cedex

Contact :  
Service Économie - Emploi - Tél. 02 23 48 27 70  
[economie@bretagne.chambagri.fr](mailto:economie@bretagne.chambagri.fr)

Avec la participation financière



Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR



**Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor**  
4 avenue du Chalutier Sans Pitié  
BP 10540  
22195 Plérin Cedex  
Tél. 02 96 79 22 22

**Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine**  
Rue Maurice Le Lannou  
CS 14226  
35042 Rennes Cedex  
Tél. 02 23 48 23 23

**Chambre d'agriculture du Finistère**  
24 route de Cuzon  
CS 26032  
29322 Quimper Cedex  
Tél. 02 98 52 49 49

**Chambre d'agriculture du Morbihan**  
Avenue Général Borgnis Desbordes  
CS 62398  
56009 Vannes Cedex  
Tél. 02 97 46 22 00